

qu'une simple prime de vie chère de 2 p. 100, ajoutée à la pension de la sécurité de la vieillesse et à la prestation du Régime de pensions du Canada. Je songe au principe de base d'une indexation des pensions, qu'il nous faudra adopter, je pense, et rendre uniforme.

Comme je suis persuadé que nous allons un jour passer aux actes—je pense même qu'il faudra peut-être en arriver là au cours de la session actuelle—pourquoi ne pas prendre des mesures provisoires dès maintenant, à l'intention de ces gens? Leur dire qu'ils doivent attendre que la révision des mesures d'assistance et de sécurité sociale soit terminée, c'est condamner quelques centaines d'entre eux à vivre leurs dernières années sans voir leur pension augmenter.

Monsieur l'Orateur, un programme d'augmentation des pensions va s'élaborer. Je prévois que ce programme signifiera plus qu'un simple supplément spécial ajouté aux pensions actuellement versées. Je prévois qu'il s'agit d'un programme d'escalade qui s'appliquera à ceux qui sont actuellement à la retraite et à ceux qui la prendront au cours des prochaines années. Si l'on attend un programme quelconque, pourquoi ne pas accorder à ceux qui sont maintenant à la retraite et qui connaissent une grande gêne le bénéfice de ce programme aux termes d'un accord provisoire? Un tel supplément pourrait ne pas être supérieur au programme que le gouvernement pourrait avoir à l'esprit pour l'avenir, de sorte que les retraités n'auront rien à rembourser sur ce qu'ils ont reçu. Mais, étant donné qu'on prendra des mesures au cours des mois ou des années qui viennent, il est certain qu'un accord provisoire devrait être élaboré dès maintenant.

Des milliers et des milliers de ces personnes souffrent profondément de leur triste situation. Elles constatent non seulement la hausse du coût de la vie et la diminution de la valeur de leur retraite, mais elles voient encore des gens qui font les travaux qu'elles faisaient il y a 20 ans, 15 ans ou même moins, obtenir, lorsqu'ils prennent leur retraite, des pensions beaucoup plus importantes que les leurs. Ils voient les salaires beaucoup plus élevés que les gens obtiennent aujourd'hui dans ces emplois et ils pensent que l'employeur pour lequel ils ont travaillé est injuste à leur égard. Je partage leur avis. Je suis certain que le gouvernement prendra un jour des mesures pour régler ce problème, mais je vous en prie, monsieur le président du Conseil du Trésor, ne peut-on pas, dès maintenant, prendre des mesures provisoires en faveur des personnes ayant déjà pris leur retraite?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, il est difficile de répondre au plaidoyer profondément senti

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

du député, qui a, dans une certaine mesure, posé la question et fourni la réponse. Il sait sans doute aussi bien que moi qu'il existe une inégalité, et que pour remédier à cette inégalité, nous croyons tous qu'il faut faire quelque chose. Il sait également, sans doute, que la cause de cette inégalité et de la situation actuelle est le phénomène qu'on appelle l'inflation.

La meilleure façon de résoudre le problème est probablement de concentrer nos énergies pour mettre fin à l'inflation et enrayer une future désintégration, plutôt que d'essayer d'appliquer un pansement sur une plaie qui suppure et qui continuera à suppurer. Il le sait, nombre d'entre nous font tout ce qu'ils peuvent pour juguler l'inflation. Cela exige des restrictions et des sacrifices dans tous les secteurs. Je voudrais que ses nouveaux associés dont les noms ont été annoncés récemment à Winnipeg se montrent aussi enthousiastes au sujet de ces restrictions que certains d'entre nous le sont.

Peut-être la meilleure façon de procéder est-elle d'essayer de contrôler l'inflation avant de vouloir diminuer ou adoucir les symptômes et les injustices qu'elle entraîne. C'est là une chose difficile mais c'est le genre de choix pénible que ceux qui ont été appelés à gouverner essayent de faire. Nous devons essayer de déterminer des priorités et de voir ce qui doit être fait d'abord, en sachant que dans chaque voie existent des difficultés et des sacrifices indispensables. Peut-être que l'honorable député a la chance de ne pas avoir à faire ce choix. Ceux qui sont aux commandes doivent le faire et le font. Le premier but que nous nous sommes fixé pour le moment est de contrôler ou de réduire l'inflation. Cela ne signifie pas que dans l'intervalle nous ne devons pas employer notre énergie, nos prévisions et notre analyse à rectifier quelques-unes des injustices que l'inflation a provoquées, que ce soit pendant la lutte contre l'inflation ou au lendemain de la victoire.

L'autre jour, j'ai assuré l'honorable député que plusieurs de ces projets prennent forme. Je souhaite, tout comme l'honorable député, que nous soyons en mesure de faire quelque chose, peut-être même avant que nous ayons enregistré un succès complet dans la lutte contre l'inflation en général.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre s'il vous plaît. Je suis désolé d'interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est expiré.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE—L'USAGE DES PESTICIDES

M. Walter Deakon (High Park): Monsieur l'Orateur, le 29 octobre dernier, j'ai posé une